

I. AVANT PROPOS

L'année 2022 a été une année « charnière » pour la Nouvelle-Calédonie dans la mesure où celle-ci avait vu son budget arrêté en 2021 par l'Etat avec des dépenses, notamment d'investissement, réduites à leur strict minimum.

Par ailleurs, la crise Covid-19 continuant de produire ses effets, les perspectives financières de la Nouvelle Calédonie se sont dégradées.

Dans ce contexte contraignant, la Nouvelle-Calédonie s'est efforcée :

- de maintenir son effort de maîtrise des dépenses publiques,
- de rechercher de nouvelles recettes,
- de rationaliser son programme d'investissement en corrélation avec ses capacités financières,
- d'équilibrer ses comptes sociaux,
- de pallier divers déficits structurels.

Le résultat du compte administratif 2022 retrace la politique volontariste en matière de gestion budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, qui a, tout au long de l'année, ajusté ses prévisions initiales afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés.

Ainsi la Nouvelle-Calédonie a diminué d'un point ses dépenses de personnel par rapport à 2021, financé l'équilibre des comptes sociaux, soutenu ENERCAL, et relevé son niveau d'investissement.

Ses engagements ont pu être tenus grâce au recours à l'emprunt ce qui n'a pas permis de redresser les ratios financiers de la collectivité.

Le compte administratif 2022 enregistre un afflux inattendu de recettes fiscales recouvrées fin 2022 de l'ordre de +13,5 Mrd. La prévision budgétaire initiale s'appuyant sur la prudence au sortir de la crise Covid-19, a ainsi fait l'objet d'un réajustement principalement orienté vers les dotations aux collectivités. La Nouvelle-Calédonie a ainsi pu maintenir son niveau d'engagement de 2021 à leur profit.

Le résultat affiché du compte administratif 2022 est en adéquation avec la reprise anticipée opérée pour la construction budgétaire de 2023.

Il vous est proposé, dans le document ci-après, la description de l'ensemble des opérations concourant au compte administratif 2022 de la Nouvelle-Calédonie.

I. ANALYSE DU BUDGET PROPRE

A. Le résultat de l'exercice 2022

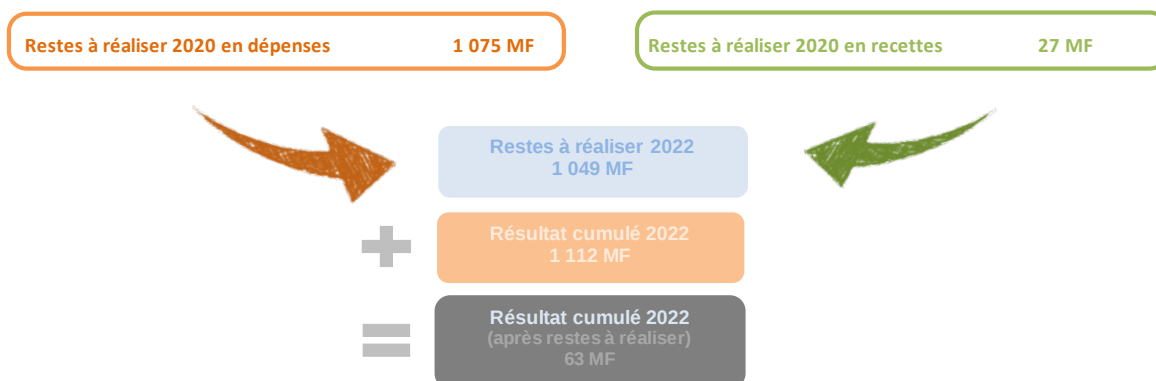
L'exercice 2022 se termine sur un résultat annuel positif de 5 056 MF.



Après intégration du résultat cumulé 2021, le résultat cumulé 2022 (qui correspond au fonds de roulement de la collectivité) s'élève à 1,112 Mrd.

Il convient de rappeler que le maintien d'un fonds de roulement satisfaisant est vital pour une collectivité, tant pour éviter les tensions de trésorerie, que pour appuyer ses demandes de financement bancaires. En 2022, **le fonds de roulement permet de couvrir 6 jours de dépenses** (de fonctionnement et d'investissement), soit une hausse de 2 jours par rapport à 2021. Toutefois, malgré cette amélioration, **il reste toujours en deçà de la norme recommandée par les caisses prêteuses qui s'établit entre 30 et 60 jours**. Sur trois ans, on notera que le fonds de roulement a représenté, en moyenne, 7 jours de dépenses.

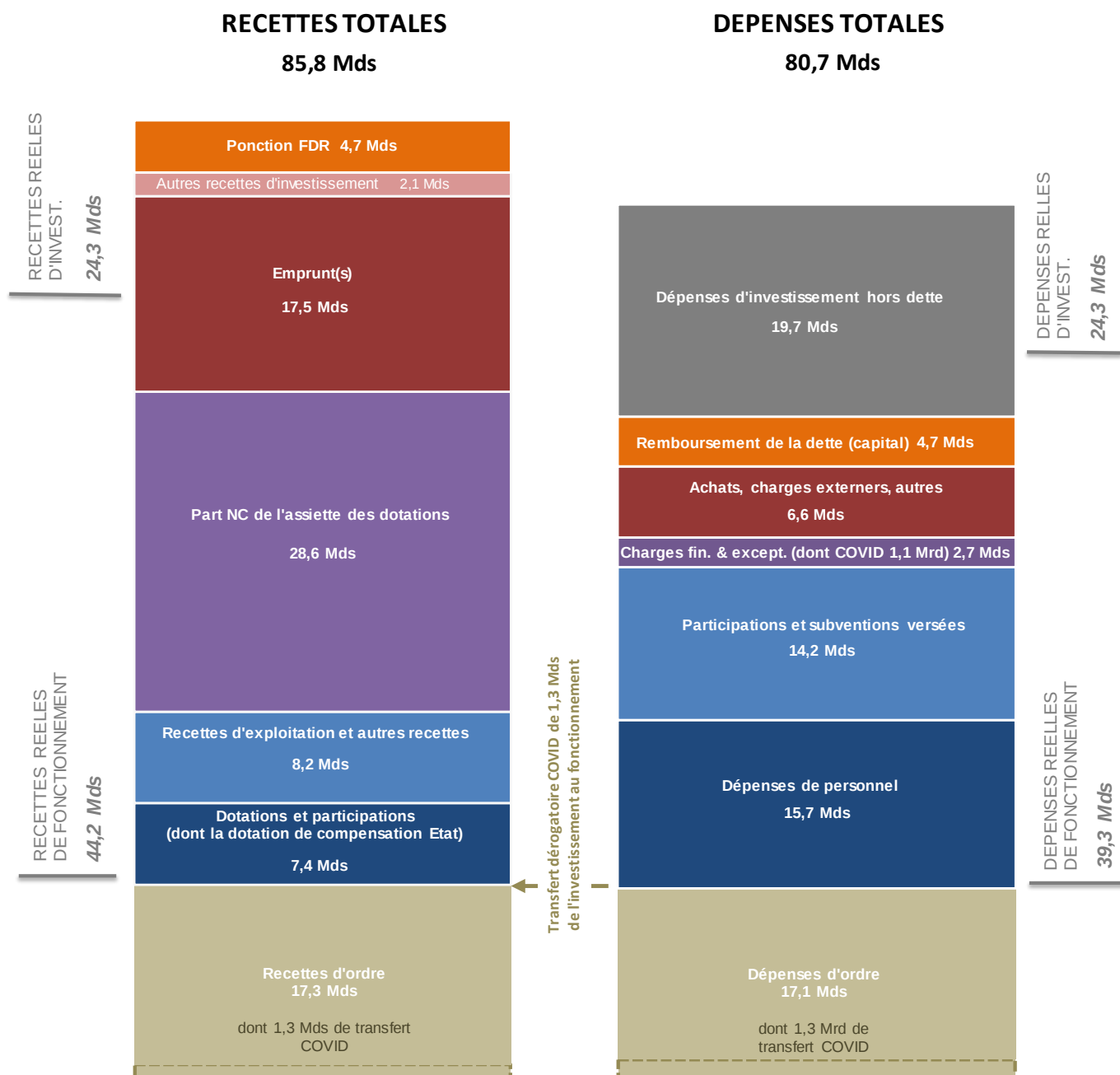
Enfin, en vue d'identifier la portion du résultat cumulé 2022, qui financera réellement le budget 2023, il convient de prendre en compte les restes à réaliser en 2022 en dépenses et en recettes.



Les restes à réaliser en dépenses de 2022 s'élèvent à 1,075 Mrd, dont 293 MF en fonctionnement et 782 MF en investissement. **Les restes à réaliser en recettes de 2022 s'élèvent à 27 MF** dont 3 MF en fonctionnement et 24 MF en investissement. **Ainsi, le montant des restes à réaliser nets (RAR dépenses - RAR recettes) est de 1,049 Mrd.**

Le résultat cumulé 2022 (1,112 Mrd) est donc tout juste suffisant pour financer les restes à réaliser nets. De ce fait, **le résultat après financement des restes à réaliser s'élève à 63 MF**, il correspond au **réel excédent disponible pour l'affectation des résultats en 2023.**

B. Présentation des grandes masses du réalisé 2022



Les recettes totales de la collectivité s'élèvent à 85,8 Mrd dont une partie est issue de la dotation du budget de répartition (28,6 Mrd). Les autres recettes sont principalement composées :

- ✓ Des tirages du dernier emprunt COVID pour 17,5 Mrd. Le montant du prêt contractualisé avec l'Agence Française de Développement (AFD) est 20,88 Mrd, 2 tirages ont été réalisés en 2022 pour 17,5 Mrd et le solde de 3,38 Mrd a été appelé en janvier 2023. Les dépenses financées par le prêt COVID sont détaillées au paragraphe G *infra*.

- ✓ Des dotations et subventions versées à la Nouvelle-Calédonie pour 7,4 Mrd : il s'agit essentiellement de la dotation de compensation versée par l'Etat au titre du transfert des compétences qui s'élève à 6,6 Mrd ;
- ✓ Des recettes exceptionnelles pour 2,4 Mrd, dont 1,7 Mrd de régularisation des rattachements des charges à l'exercice 2021;
- ✓ Des autres recettes de fonctionnement pour 5,8 Mrd : cette catégorie regroupe plusieurs types de recettes dont les produits d'exploitation générés par la collectivité pour 2,8 Mrd (frais de gestion, mise à disposition de personnel, redevances afférentes aux véhicules automobiles, etc.), les impôts et taxes pour 633 MF (amendes forfaitaires, participations des employeurs à la formation, etc.), les produits financiers pour 476 MF (essentiellement les dividendes de la BCI et d'ENERCAL), ainsi que les autres produits de gestion courante pour 1,827 Mrd (dont une recette de 1,5 Mrd reçue du FER en vue de financer le soutien à la société ENERCAL).
- ✓ Des autres recettes d'investissement pour 2,1 Mrd : il s'agit principalement de subventions de co-financement provenant en grande partie de l'Etat via les contrats de développement (sécurisation du talus sur la RT1 à Katiramona pour 238 MF, de l'extension du musée pour 221 MF, développement de l'aérogare de Lifou 140 MF etc...). On notera néanmoins 400 MF de recettes en provenance du FEI (328 MF pour le projet du câble sous-marin, et 72 MF pour la reconstruction du pont de Dumbéa).

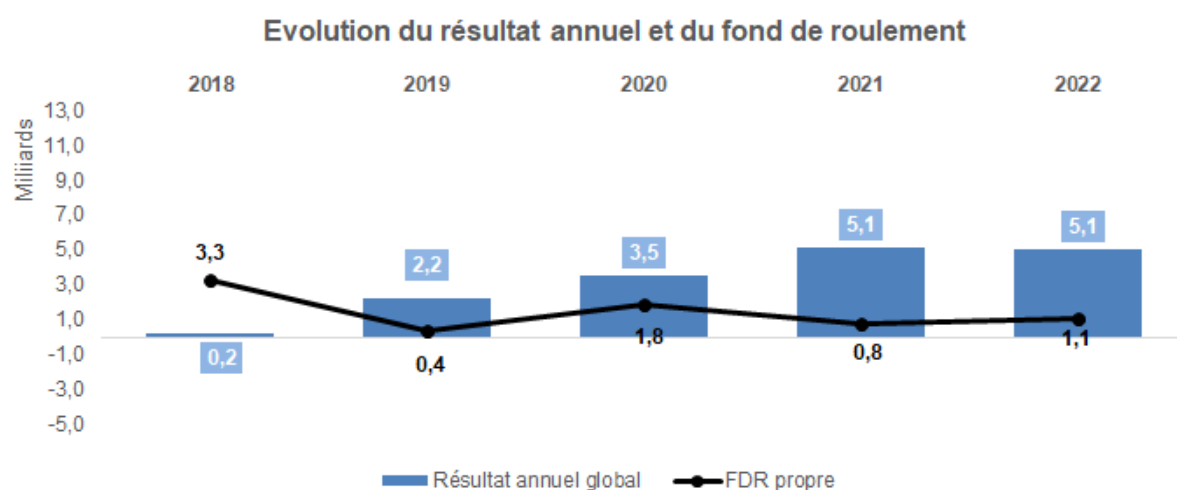
Les dépenses totales de la collectivité s'élèvent à 80,7 Mrd dont 63,6 Mrd de dépenses réelles (39,3 Mrd en fonctionnement et 24,3 Mrd en investissement). Elles se composent essentiellement de :

- ✓ Des participations et subventions versées par la Nouvelle-Calédonie pour 14,2 Mrd, il s'agit essentiellement de subventions accordées aux établissements publics pour 5 Mrd, dont 852 MF aux établissements d'enseignement (lycées publics principalement), 4 Mrd pour les établissements publics administratifs, parmi lesquels l'ASSNC (1,22 Mrd), l'ADCK (425 MF), l'ISSE (368 MF)... On y retrouve également en 2022, le versement d'1,5 Mrd effectué au profit de la société ENERCAL proche de la cessation de paiement. 1,781 Mrd sont également versés pour les forfaits externats aux établissements scolaires privés, enfin 1,8 Mrd de subventions et participations ont été versés à des associations (association pour la protection de l'enfance, la maison de la Nouvelle-Calédonie, l'association de gestion des tutelles etc...).
- ✓ Des charges de personnel qui représentent 15,7 Mrd, soit 25% des dépenses réelles ;
- ✓ Des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) pour 19,7 Mrd dont la créance accordée à la CAFAT pour le financement du dispositif de chômage partiel et RUAMM à hauteur de 10,6 Mrd, la créance accordée à l'ASSNC de 1 Mrd ainsi que la créance accordée à ENERCAL d'un montant de 1 Mrd. Ce poste connaît une nette augmentation en comparaison à 2021 qui s'élevait à 12 Mrd (+63%) ;
- ✓ Des achats et charges externes pour 6,6 Mrd en hausse de 7% (6,1 milliards en 2021) ;
- ✓ Du remboursement de la dette en capital pour 4,7 Mrd, qui augmente de 65% en comparaison à 2021 ;
- ✓ Des charges exceptionnelles pour 1,4 Mrd, dont une subvention au Fonds Autonome de Compensation en Santé Publique (FACSP) à hauteur de 600 MF, des charges exceptionnelles pour le COVID-19 d'un montant de 445 MF.

Le résultat de la collectivité s'établit à 5 056 MF en 2022, ce qui reste stable par rapport au résultat 2021 qui était de 5 126 MF.

Ce résultat est essentiellement le fait d'une baisse des recettes réelles de 6,2 Mrd compensée par une diminution simultanée des dépenses réelles de 5,8 Mrd. Cette situation s'explique en grande partie par l'arrivée à terme de la gestion de la crise COVID. En effet, une subvention exceptionnelle de l'Etat de 14,6 Mrd destinée à financer la crise COVID a été enregistrée en 2021, par ailleurs les dépenses logistiques liées à la crise COVID (réquisition des hôtels et avions,... etc) ont diminué de 7,7 Mrd en 2022. De même, les dépenses liées au chômage partiel ont diminué de 2,4 Mrd.

Par ailleurs, les dépenses importantes de l'année 2022, telles que les subventions d'équilibre aux comptes sociaux, le soutien à ENERCAL et la relance de l'investissement ont été financées par le dernier prêt COVID ou, dans le cas d'ENERCAL, par le FER.



C. Analyse du fonctionnement

en MF.CFP

FONCTIONNEMENT PROPRE	2019	2020	2021	2022	variation (val) 2021-2022	variation (%) 2021-2022
Recettes d'exploitation	2 691	2 684	2 493	2 823	330	13%
Recettes fiscales	645	471	3 334	633	- 2 701	-81%
Dotations et participations	8 286	8 665	7 316	7 398	81	1%
Part NC de l'assiette de dotations	27 614	29 739	28 517	28 583	65	0%
Produits financiers	540	541	224	476	252	113%
Produits exceptionnels	518	1 261	16 171	2 412	- 13 759	-85%
<i>dont COVID</i>			14 560	1 669	- 12 890	-89%
Autres recettes	233	151	205	1 827	1 622	791%
<i>dont FER</i>				1 500	1 500	100%
Recettes mixtes et ordre	509	24 464	4 721	3 771	- 949	-20%
<i>dont transfert recette emprunt COVID</i>	-	23 640	1 920	1 270	- 650	-34%
Recettes	41 036	67 976	62 982	47 923	- 15 059	-24%
<i>Ctrl</i>						
Dépenses de personnel	16 105	15 973	15 904	15 721	- 184	-1,2%
Achats et charges externes	7 717	6 619	6 170	6 648	478	8%
Participations et subventions	13 091	20 664	9 914	14 152	4 238	43%
<i>dont COVID</i>		9 155	3	1 245	1 242	100%
<i>dont subvention ENERCAL</i>			-	1 500	1 500	100%
Charges financières	765	801	1 031	1 328	297	29%
Charges exceptionnelles	191	11 101	18 731	1 403	- 17 328	-93%
<i>dont COVID</i>		10 794	18 622	1 105	- 17 517	-94%
<i>dont soutien déficit du RUAMM</i>			5 014	-	- 5 014	-100%
Amortissements et provisions	3 247	5 251	7 015	5 423	- 1 592	-23%
Dépenses	41 116	60 409	58 766	44 675	- 14 091	-24%
<i>Ctrl</i>						
Résultat de fonctionnement	- 80	7 567	4 216	3 248	- 968	-23%
Résultat cumulé de fonctionnement	2 228	7 711	5 745	4 291	- 1 454	-25%

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 3,2 Mrd néanmoins, il accuse une baisse de 968 MF par rapport à 2021.

La diminution du résultat s'explique principalement par celui des recettes (réelles et ordre) qui accusent une baisse de 24% (- 15 Mrd) en 2022. Cette diminution s'explique principalement par la :

- ✓ La diminution des produits exceptionnels de 13,7 Mrd. En effet, une subvention exceptionnelle de l'Etat de 14,6 Mrd destinée à financer la crise COVID a été enregistrée en 2021 et n'a pas été reconduite en 2022.
- ✓ Diminution des recettes fiscales de 2,7 Mrd (amende douanière) ;

La baisse des recettes est en partie compensée par celle des dépenses de fonctionnement. En effet, celles-ci diminuent de 24% en 2022 pour s'établir à 44 Mrd contre 59 Mrd en 2021.

Cette tendance est essentiellement due à la réduction des charges exceptionnelles à hauteur de 17,3 Mrd entre 2021 et 2022 (-93%), qui passent de 18,7 Mrd en 2021 à 1,4 Mrd en 2022. Comme précédemment cette diminution est essentiellement liée à l'arrivée à terme de la gestion de la crise sanitaire.

La masse salariale représente 35,5% des recettes réelles de fonctionnement en 2022, avec une diminution d'environ 1 point des charges par rapport à 2021. Les achats et charges externes sont en augmentation de 8% avec 6,6 Mrd en 2022 contre 6,1 Mrd en 2021 (+478 MF).

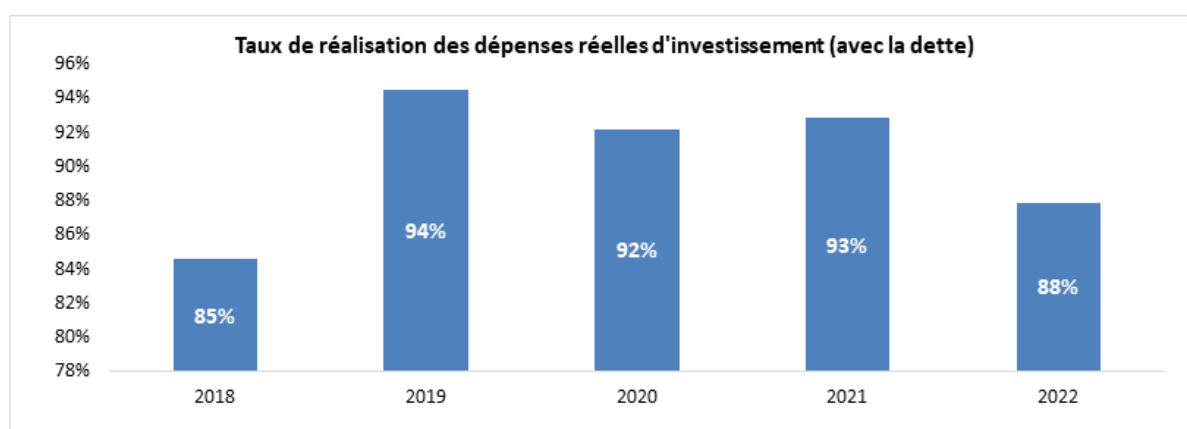
D. Analyse de l'investissement

en MF.CFP

INVESTISSEMENT PROPRE	2019	2020	2021	2022	variation (val) 2021-2022	variation (%) 2021-2022
Recettes propres d'investissement	635	1 246	1 422	2 110	687	48%
Emprunts à long terme	3 631	27 256	8 816	17 501	8 684	98%
dont prêts COVID		24 920	8 220	17 500	9 280	113%
Amortissement et opérations patrimoniales	4 681	6 390	16 609	13 521	- 3 088	-19%
Excédent capitalisé	5 110	2 085	6 203	4 702	- 1 501	-24%
Recettes	14 057	36 977	33 050	37 833	4 783	14%
Dépenses d'équipement	5 609	4 980	3 114	4 180	1 066	34%
Subvention d'équipement	1 246	948	868	2 317	1 449	167%
dont COVID				635		
Remboursement de la dette en capital	2 509	2 703	2 827	4 656	1 829	65%
Immobilisations financières	60	5 001	8 000	13 028	5 028	63%
dont COVID		5 000	8 000	12 828	4 828	60%
Opérations pour le compte tiers	464	103	101	162	61	60%
Opérations patrimoniales et d'ordre	1 897	27 294	17 230	11 681	- 5 549	-32%
dont transfert recette emprunt COVID	-	23 640	1 920	1 270	- 650	-34%
Dépenses	11 785	41 029	32 140	36 024	3 884	12%
Résultat d'investissement	2 272	- 4 052	910	1 809	899	99%
Résultat cumulé de d'investissement	- 1 876	- 5 899	- 4 988	- 3 179	1 809	-36%
Résultat budget principal propre	2 192	3 515	5 126	5 056	-70	-1%
Résultat cumulé	352	1 812	757	1 112	354	47%

La section d'investissement est excédentaire pour la seconde année consécutive en 2022 à hauteur de 1,8 Mrd, une hausse de 899 MF. Cette augmentation est essentiellement liée à la hausse des recettes d'investissement notamment des recettes d'emprunt à long terme (+8,7 Mrd) dans un contexte de faible réalisation des dépenses d'équipement.

En effet, le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement diminue de 5 points par rapport à 2021 (3,3 Mrd d'investissements propres n'ont pas été réalisés).

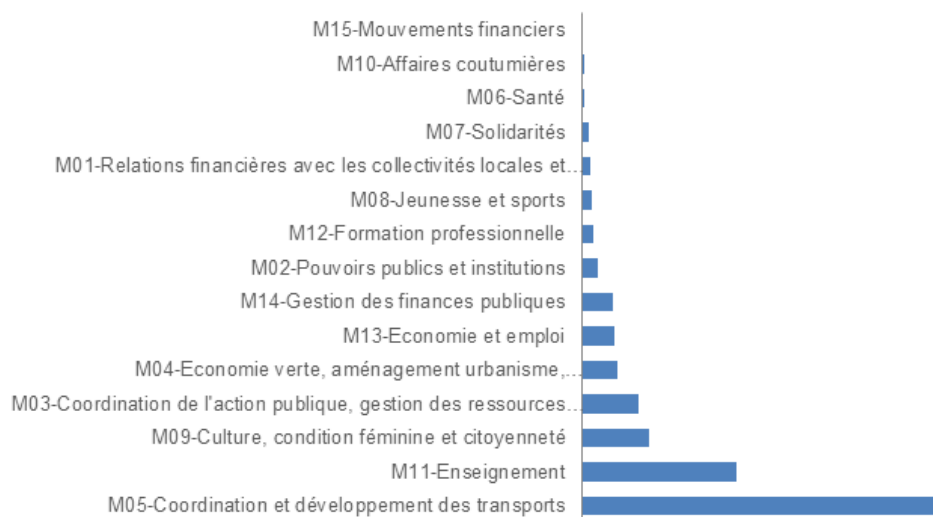


Les dépenses réelles d'investissement ont également augmenté de 63% (soit 3,9 Mrd) par rapport à 2021. Cette augmentation est essentiellement imputable aux versements de 10 Mrd pour

équilibrer le RUAMM, de 1 Mrd pour ENERCAL et de 1 Mrd pour l'ASSNC afin d'équilibrer d'autres régimes sociaux.

Il est constaté une hausse des dépenses en 2022 dans le domaine du transport (+77%), de l'enseignement (+113%), de la gestion des finances publiques (+176%) ainsi que du domaine de l'économie verte (+146%). Toutefois, une baisse des dépenses dans le domaine de la santé est notable (-86%).

Dépenses d'équipement par mission (en millions F.CFP)



E. Analyse des ratios financiers de la collectivité

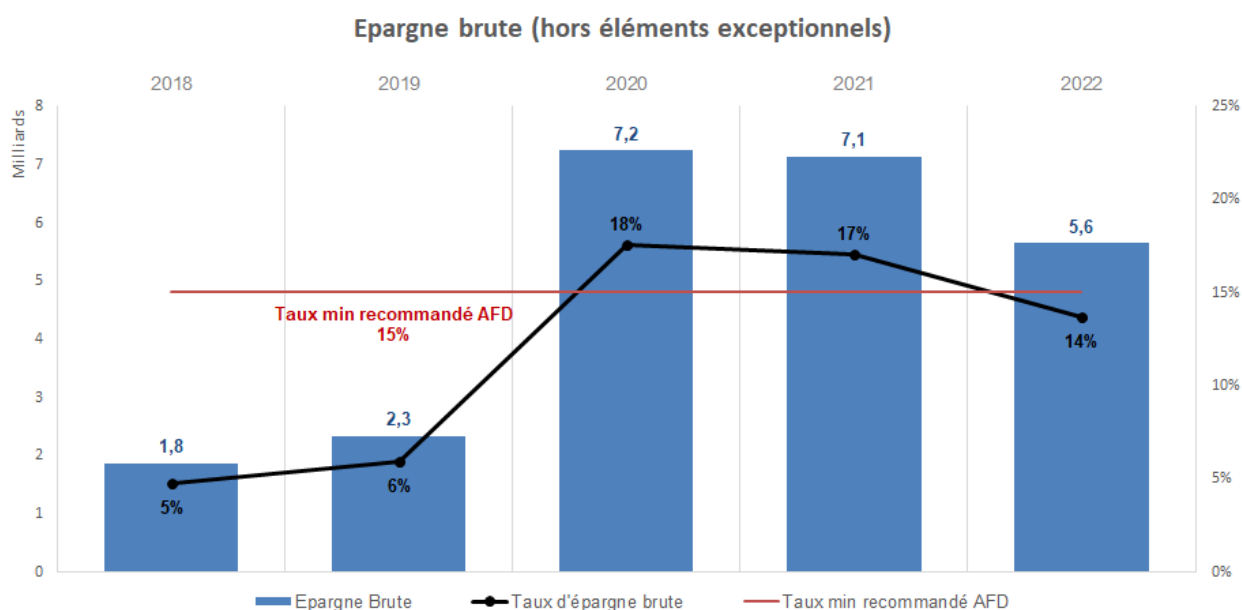
En milliers F.CFP	CA 2020	CA 2021	Budget 2022	tx de réal. 2022	CA 2022
Recette réelles propres de fonctionnement	11 971 485	13 348 591	12 611 736	101%	12 679 916
Part NC de l'assiette de dotations	29 738 917	28 517 405	28 582 546	100%	28 582 546
Dépenses de personnel (c/012)	15 972 515	15 904 227	16 126 828	97%	15 720 708
Achats et charges externes (c/011)	6 619 450	6 170 215	7 664 072	87%	6 647 891
Participations et subventions (c/ 65)	20 664 412	9 914 156	14 670 344	96%	14 152 163
EPARGNE DE GESTION (hors éléments exceptionnels & COVID)	7 431 202	7 595 525	4 196 096		6 102 099
Produits financiers (c/ 76)	541 556	223 855	380 147	125%	476 326
Frais financiers (c/ 66)	801 075	1 031 380	1 563 600	85%	1 328 375
EPARGNE BRUTE (hors éléments exceptionnels & COVID)	7 233 497	7 121 018	3 672 643		5 636 826
+ Produits exceptionnels (c/ 77)	1 260 724	16 171 073	2 851 383	85%	2 412 288
+ Transfert COVID inv. au fonc. (7785)	23 639 618	1 919 809	2 412 616	53%	1 270 000
- Charges exceptionnelles (c/ 67)	11 100 535	18 730 867	1 706 886	82%	1 403 033
- Remboursement de la dette en capital	2 703 361	2 826 892	4 683 400	99%	4 656 388
EPARGNE NETTE (en réintégrant les éléments excp. & COVID)	9 290 953	2 858 365	423 298		1 512 518
+ Recettes d'investissement (hors dette et 1068)	1 245 959	1 422 288	3 472 029	61%	2 109 800
+ Recettes d'emprunt(s)	27 256 304	8 816 468	21 275 704	82%	17 500 600
+ Dotations, fonds divers et réserves (1068)	2 084 608	6 202 883	4 701 860	100%	4 701 860
- Transfert COVID inv. au fonc. (1068)	23 639 618	1 919 809	2 412 616	53%	1 270 000
- Dépenses d'investissement (hors dette)	11 031 846	12 083 031	23 012 484	86%	19 686 657
Recettes réelles de fonctionnement totales	43 512 683	58 260 923	44 425 811	99%	44 151 076
Dépenses réelles de fonctionnement totales	55 157 986	54 495 475	41 731 730	94%	39 252 170
Recettes réelles d'investissement totales	30 586 871	16 441 639	29 449 593	83%	24 312 260
Dépenses réelles d'investissement totales	13 735 207	14 909 923	27 695 884	88%	24 343 044
Recettes mixtes et d'ordre	9 298 441	25 612 597	26 899 504	64%	17 292 348
Dépenses mixtes et d'ordre (Provisions)	8 905 752	19 580 509	26 645 434	64%	17 104 096
Résultat de l'exercice	3 514 441	5 126 369	0		5 056 373
Fonds de roulement fin d'exercice (Résultat cumulé)	1 833 645	757 130	757 130		1 111 643
Ratios financiers					
* Note RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement; FDR = Fonds de roulement; EB = Epargne Brute					
Taux d'épargne (EB/RRF hors fin & excp.)	18%	17%	9%	0%	14%
Dépenses de personnel/ RRF	39%	38%	39%	0%	38%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	148%	160%	201%	0%	201%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF) Hors emprunt COVID	87%	81%	67%	0%	75%
Capacité de désendettement ou solvabilité (Dette/EB) en années	5	12	16	0%	13
FDR au 31/12 en jours de dépenses totales	10	4	4	0%	6
Ratio d'endettement consolidé (dette propre + dette garantie/ RRF hors fin & excp.)	187%	195%	228%	0%	228%

La santé financière d'une collectivité s'apprécie à partir de plusieurs éléments clés :

	2018	2019	2020	2021	2022	Références
Taux d'épargne (EB/RRF hors fin & excp & COVID)	5%	6%	18%	17%	14%	> 15%
Dépenses de personnel/RRF	41%	41%	39%	38%	38%	< 36%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF hors fin & excp)	91%	92%	148%	160%	201%	< 90%
FR au 31/12 en jours de dépenses totales	24	3	10	4	6	30 à 60 jrs

1. Sa capacité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement (et notamment rembourser les emprunts contractés liés à ces investissements)

Il s'agit de **l'épargne brute**, à savoir la part des ressources propres disponible (notamment les recettes fiscales) après avoir financé les dépenses récurrentes de fonctionnement de la collectivité (les dépenses d'interventions, les charges de personnel, les intérêts d'emprunt, les autres charges fixes...). Le ratio pris en compte en 2022 neutralise les flux du prêt exceptionnel COVID.



Comme le montre ce graphique, l'épargne brute de la Nouvelle-Calédonie (après neutralisation des flux COVID) s'élève à 5,6 Mrd en 2022, en baisse de 1,5 Mrd en comparaison à 2021 (-26%). Elle représente ainsi 14 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un niveau inférieur à celui recommandé par les bailleurs de fonds (15%).

L'épargne brute diminue de 1,4 Mrd en 2022. En effet, l'affectation d'une partie de l'emprunt COVID au financement des dépenses d'investissement de collectivité, lui a permis de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement. La Nouvelle-Calédonie a ainsi pu se permettre de diminuer son niveau d'autofinancement.

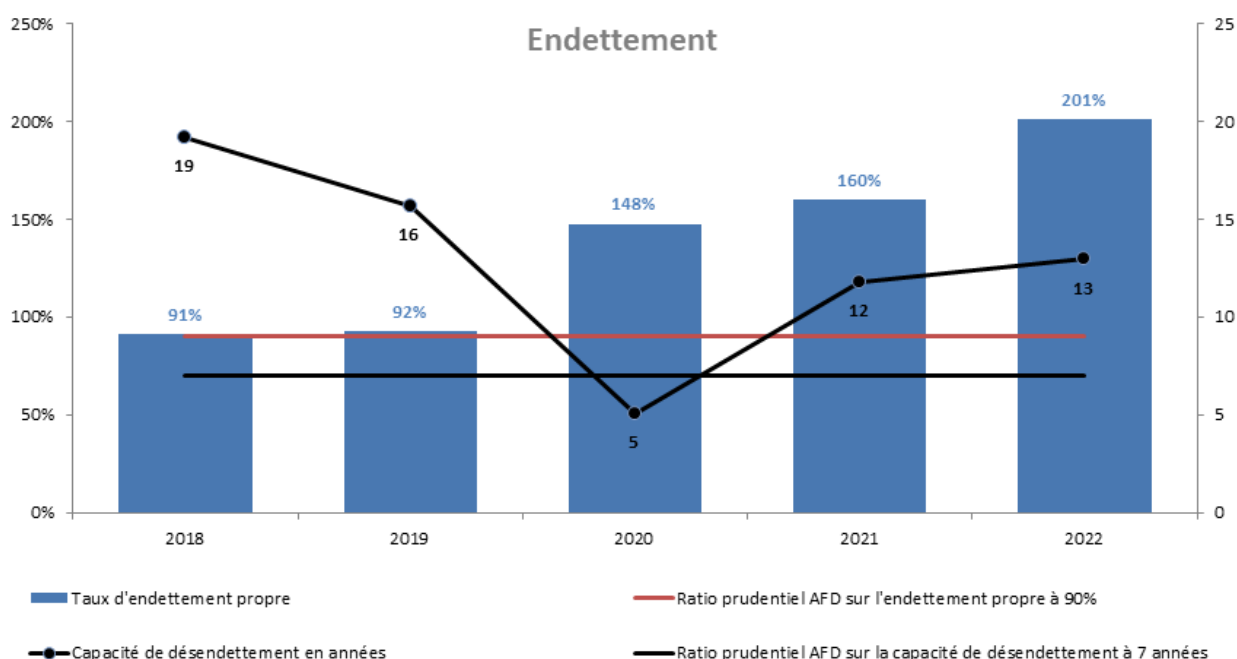
2. Son niveau d'endettement

Les indicateurs d'endettement s'apprécient :

- en rapportant le stock de dette aux recettes de fonctionnement (taux d'endettement = part des recettes de fonctionnement consacrée au remboursement de la dette si la collectivité devait la rembourser intégralement)
- en rapportant le stock de dette à l'épargne brute (combien d'années faudrait-il à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par de l'épargne brute, sans nouvelles dépenses d'investissement correspond à la **capacité de désendettement de la collectivité**).

L'histogramme ci-dessous correspond au stock de dette propre rapporté aux recettes de fonctionnement de 2022. Pour la cinquième année consécutive, ce rapport dépasse le seuil recommandé par l'AFD (201% pour un seuil à 90%).

En effet, cette tendance s'est accrue en 2022 en raison de la contractualisation d'un second prêt exceptionnel auprès de l'AFD afin de faire face à la crise COVID. La capacité de désendettement s'élève donc à 13 années contre un seuil de 7 ans recommandé par l'AFD.



L'encours de dette de la collectivité s'élevait ainsi à 80 Mrd en 2022 contre 67 Mrd en 2021, soit une augmentation de 19%. Cette hausse en 2022 est due à la contractualisation d'un emprunt de 20,8 Mrd avec l'AFD. Ces sommes sont destinées à financer les mesures de lutte contre le virus et les dispositifs de soutien à l'économie.

Le niveau d'endettement propre de la collectivité s'élevait, de manière exceptionnelle, à 160% en 2021 et s'établit en 2022 à 201%, soit une hausse de 41 points sur la période, pour **un seuil d'alerte fixé à 90% par nos bailleurs de fonds**. Les marges de manœuvre de la collectivité en matière de recours à l'emprunt apparaissent donc très limitées.

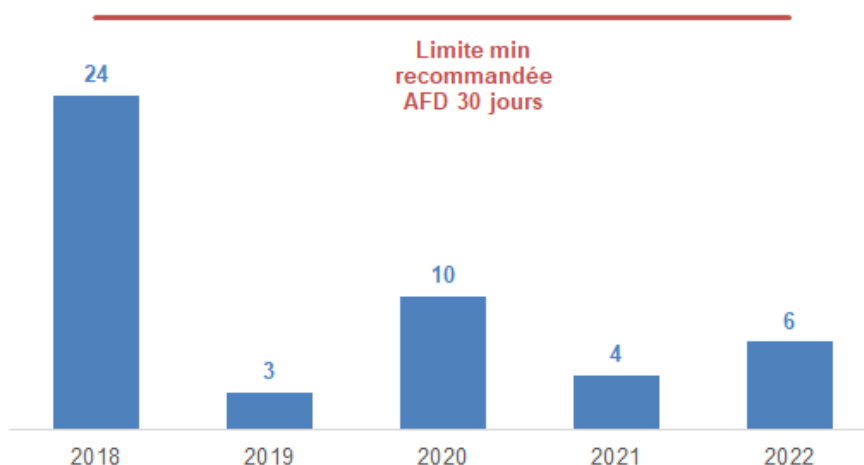
3. Sa capacité à dégager un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité

Dégager et maintenir un fonds de roulement raisonnable est vital pour le bon fonctionnement de toute collectivité, il permet d'assurer des délais de paiement convenables.

Le fonds de roulement de la Nouvelle-Calédonie a accusé des diminutions successives et importantes depuis 2016, dues à des ponctions répétitives destinées à maintenir l'investissement public. Néanmoins, il enregistre une amélioration sensible en 2020 ainsi qu'en 2022 pour s'établir à 6 jours des dépenses totales. Le fonds de roulement s'élève ainsi à 1,1 Mrd en 2022, contre 757 MF en 2021. Cette hausse ne permet pas d'atteindre le seuil recommandé de 30 à 60 jours qui n'a pas été atteint depuis 2018.

On note que le fonds de roulement reste faible, suite à l'augmentation des participations de 43%, soit 4,2 Mrd en comparaison à 2021 (dépenses liées au COVID, la subvention à ENERCAL). Les recettes quant à elles, restent stables.

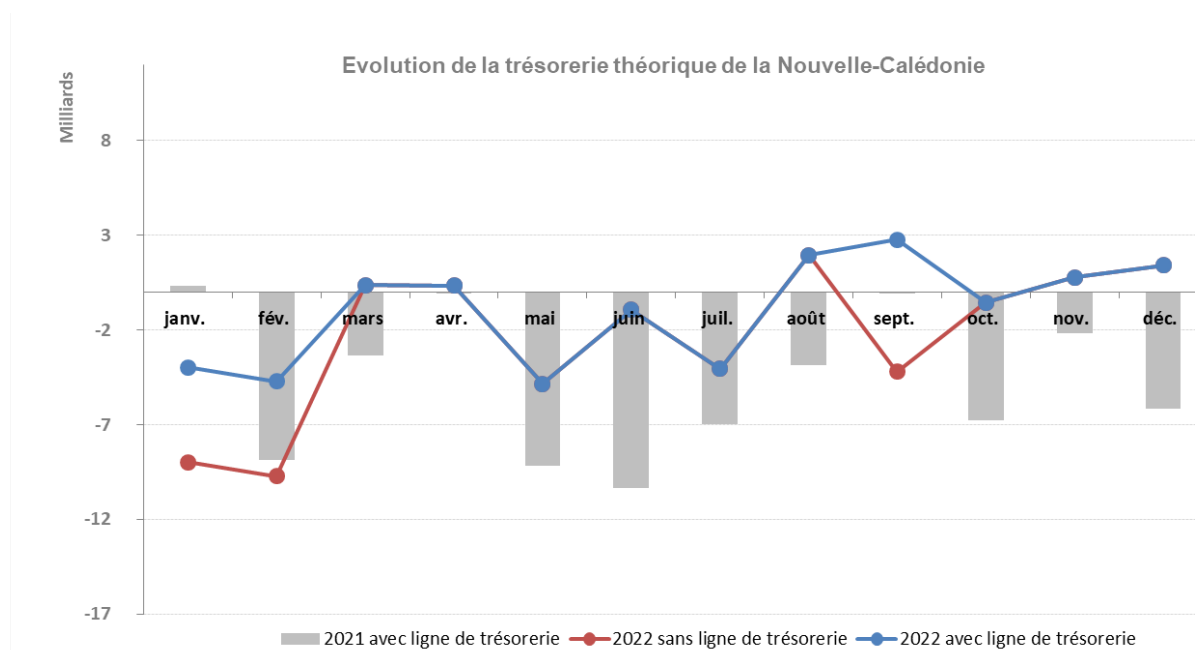
Fonds de roulement en jours de dépenses totales



F. La trésorerie

La trésorerie est un paramètre financier critique pour la collectivité. Depuis 2018, la Nouvelle-Calédonie subit de fortes tensions de trésorerie, qui peuvent la contraindre à geler ses paiements durant plusieurs semaines, et par conséquent, la contraignent à définir des ordres de paiement auprès du comptable public quotidiennement.

Les priorités sont les salaires, les régimes sociaux avec l'ASSNC et la CAFAT, les dotations aux communes et provinces. Par ailleurs, les factures fournisseurs ne font pas l'objet de retenue et sont donc payées au fil de l'eau.



À fin 2022, la situation de trésorerie de la Nouvelle-Calédonie s'est améliorée de manière significative par rapport à l'exercice précédent, en effet, le solde de trésorerie théorique à fin 2022 (c'est à dire la trésorerie disponible après paiement des mandats en attente) s'élève à + 1,411 Mrd contre - 6,178 Mrd en 2021. Cette amélioration est due à la hausse des recettes fiscales, particulièrement marquée au dernier trimestre 2022.

En effet, l'assiette fiscale de répartition (en recouvré) enregistre une hausse de 14,6 Mrd par rapport à 2021, soit 13,5 Mrd de plus que les prévisions budgétaires 2022. Ainsi, un réajustement de 8 Mrd sera versé aux provinces et aux communes en 2023 au titre des dotations 2022.

Néanmoins, malgré l'amélioration temporaire de la trésorerie de la collectivité, la ligne de trésorerie de 5 Mrd mise à disposition depuis 2019 est arrivée à terme en janvier 2022. Son renouvellement à un niveau égal est remis en cause pour l'exercice 2023.

A ce jour, une seule nouvelle convention de ligne de trésorerie a été signée pour un montant de 1,5 Mrd avec la BNC (Banque de Nouvelle-Calédonie).

G. Bilan Covid 2022

Pour assurer le financement des dernières dépenses de gestion de la crise COVID, du soutien aux comptes sociaux et de son plan de relance, la Nouvelle-Calédonie a contracté en 2022 un emprunt de 175 millions d'euros, soit 20,88 Mrd avec l'AFD.

Pour rappel, un amendement à la loi de finances de l'Etat du 30 décembre 2021 a été adopté par le parlement pour l'octroi de la garantie de l'Etat à un nouveau prêt AFD à la Nouvelle-Calédonie de 25 Mrd.

Le 25 février 2022, une lettre d'intention signifiant l'octroi d'un prêt pour 175 millions d'euros a été adressée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, permettant ainsi l'inscription de la recette au budget 2022. Ce nouveau prêt permet de financer les dépenses suivantes :

<i>montants en milliards de F.CFP</i>	Inscriptions 2022 (BP + BS + DM + VIR)
DEPENSES DE GESTION DE CRISE	1 072
Réquisionnement des hôtels	76
Réquisionnement transport aérien	53
Gestion des hospitels	98
Vacation DSCGR et personnel	109
Dépenses sanitaires DASS	136
FACS tests, vaccination et indemnisation cas positif	600
MESURES ECONOMIQUES	1 597
Chômage partiel	600
Encadrement et pris en charge des frais funéraires	140
remises en état hotels réquisitionnés	635
Clinique Kuindo-Magnin	210
Subventions aux crèches -personnel prioritaire	12
MAINTIEN DES REGIMES SOCIAUX	12 238
Déficit RUAMM	10 000
Déficit des autres régimes sociaux	2 238
RELANCE ECONOMIQUE	5 973
financement PPI sur 3 ans	3 790
ENERCAL	1 000
Remboursement prêts des établissements publics	1 183
TOTAL	20 880

Les dépenses de gestion de crise pour 1,07 Mrd représentent pour la majorité des dépenses 2021 payées en 2022 (réquisition hôtels et transports aériens, gestion des hospitels), le financement du fonds autonome de compensation en santé publique (FACSP) pour 600 MF et la remise aux normes des stocks sanitaires de la DASS.

Les mesures de soutien économique pour 1,597 Mrd sont essentiellement composées :

- d'une dotation pour les allocations de chômage partiel à verser sur des dossiers reçus tardivement,
- des premiers remboursements liés à la prise en charge des frais funéraires dont la mise en œuvre a été retardée pour un problème juridique,
- d'une subvention à la clinique Kuindo-Magnin,
- d'une dotation pour la remise en état des hôtels réquisitionnés.

Les subventions de maintien des régimes sociaux ont totalement été versées (12,2 Mrd).

Quant au financement de la relance économique, il regroupe :

- la créance Enercal (versée en juin 2022),
- le remboursement des prêt à taux zéro des établissements publics (versé en décembre pour l'OPT et le Port Autonome),
- le plan pluriannuel d'investissement de la collectivité.

Un premier comité de suivi du prêt s'est déroulé en juillet 2022, permettant le décaissement d'une première tranche de prêt d'un montant de 14 Mrd, avec un taux d'intérêt de 2,99%.

Le 2ème comité de suivi, qui s'est tenu le 29 septembre, a validé la mobilisation d'une 2ème tranche de prêt à hauteur de 3,5 Mrd (à un taux d'intérêts de 3,81%) dès le mois d'octobre.

Il est constaté la totale réalisation des dépenses liées à la gestion de crise, aux mesures économiques et au financement des régimes sociaux et d'un retard sur l'exécution du PPI de la collectivité.

Un 3ème comité s'est tenu en décembre et a permis de confirmer un décaissement prévisionnel de la dernière tranche du prêt COVID (3,38 Mrd) en début d'année 2023 afin de financer le programme d'investissement de la collectivité.

Pour information, l'échéance annuelle de remboursement du 2ème emprunt est estimée à 1,7 Mrd en 2024 (décalage de deux ans, seuls les intérêts intercalaires sont dus en 2022 et 2023).

Les dépenses réelles financées par l'emprunt se sont finalement élevées à 19,3 Mrd en 2022, conformément au tirage, soit un taux de réalisation de 83% pour les dépenses de gestion de crise, de 93% pour les dépenses liées aux mesures de soutien économique, de 100% pour le maintien des régimes sociaux et de 78% pour la relance économique.

<i>montants en milliards de F.CFP</i>	Inscriptions 2022 (BP + BS + DM + VIR)	<i>Taux de réalisation</i>	Exécution 2022
DEPENSES DE GESTION DE CRISE	1 072	83%	890
Réquisition des hôtels	76	58%	44
Réquisition transport aérien	53	100%	53
Gestion des hospitels	98	18%	18
Vacation DSCGR et personnel	109	36%	40
Dépenses sanitaires DASS	136	100%	136
FACS tests, vaccination et indemnisation cas positif	600	100%	600
MESURES ECONOMIQUES	1 597	93%	1 485
Chômage partiel	600	100%	600
Encadrement et pris en charge des frais funéraires	140	28%	40
remises en état hotels réquisitionnés	635	100%	635
Clinique Kuindo-Magnin	210	100%	210
Subventions aux crèches -personnel prioritaire	12	0%	0
MAINTIEN DES REGIMES SOCIAUX	12 238	100%	12 238
Déficit RUAMM	10 000	100%	10 000
Déficit des autres régimes sociaux	2 238	100%	2 238
RELANCE ECONOMIQUE	5 973	78%	4 647
financement PPI sur 3 ans	3 790	65%	2 464
ENERCAL	1 000	100%	1 000
Remboursement prêts des établissements publics	1 183	100%	1 183
TOTAL	20 880	92%	19 260

II. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

A. Le Budget annexe de reversement

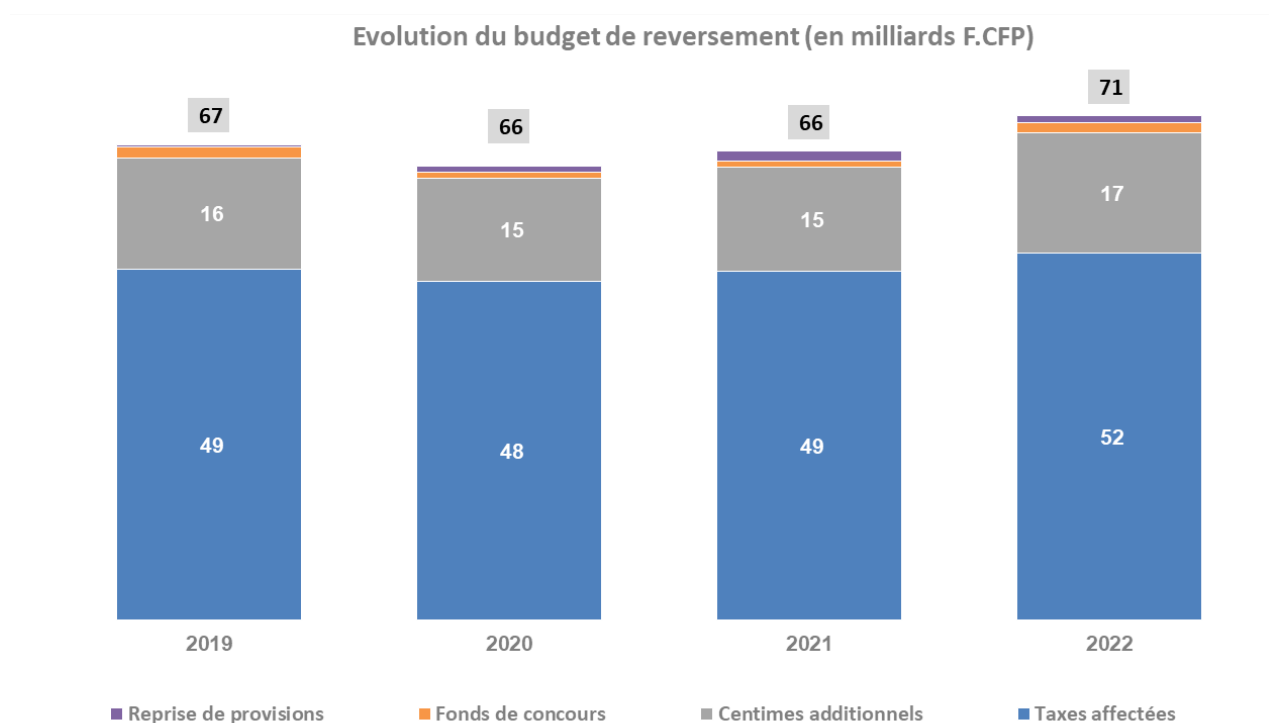
En MF.CFP

Budget annexe de reversement	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	
Taxes affectées	49 367	47 656	49 146	51 693	2 547	5%
Centimes additionnels	15 763	14 655	14 622	16 941	2 319	16%
Fonds de concours	1 614	781	891	1 455	564	63%
Reprise de provisions	270	833	1 407	1 000	- 407	-29%
Autres recettes	-	1 596	2	-	- 2	-100%
Recettes du budget annexe de reversement	67 014	65 521	66 068	71 089	5 022	8%
Taxes affectées (restitutions incluses)	50 637	48 691	48 940	50 886	1 946	4%
Centimes additionnels (restitutions incluses)	15 600	14 204	14 905	16 202	1 297	9%
Fonds de concours	1 103	1 029	616	981	365	59%
Dotations aux provisions	1 385	890	1 000	217	- 783	-78%
Versement ASSNC (pertes de cotisations sociales)	-	1 500	-	-	-	0%
ANV, titres annulés /ex. ant.	170	276	83	789	706	851%
Reversement au budget propre	-	-	-	1 500	1 500	100%
Dépenses du budget annexe de reversement	68 895	66 590	65 544	70 575	5 031	8%
Résultat du budget annexe de reversement	- 1 881	- 1 069	524	514	- 9	-2%
Résultat cumulé de reversement	6 965	5 897	6 421	6 935	514	8%

Avec un niveau total de recettes de 71,1 Mrd et des dépenses de 70,5 Mrd, **le résultat de gestion 2022 du budget de reversement est excédentaire de 514 MF, ce qui reste stable par rapport à l'exercice 2021.**

Après intégration des 4,6 Mrd de fonds de roulement 2021, l'excédent cumulé de ce budget s'élève à 6,9 Mrd.

Après déduction des restes à réaliser de l'exercice (4,6 Mrd), le résultat réel disponible en 2023 s'élève à **2,4 Mrd.**



Comme le montre le graphique ci-dessus, les recettes du budget de reversement augmentent de 8% soit 5 Mrd par rapport à 2021 (71,1 en 2022 contre 66 Mrd en 2021). Cette hausse est principalement liée à la hausse des taxes affectées (+2,5 Mrd) et des centimes additionnels (+ 2,3 Mrd) qui intervient dans le cadre d'une bonne dynamique du secteur immobilier encouragée par des taux d'intérêt à l'emprunt historiquement bas, une inflation importée et à la flambée des coûts de transport, ces derniers ayant largement bénéficiés à la TGC (+1,390 Mrd sur le budget de reversement).

De plus, les bénéfices dégagés par les entreprises calédoniennes ont permis d'accroître les recettes de CSA (contribution sociale additionnelle). Il est également à noter que certaines mesures prises par le gouvernement ont favorisé la hausse des rendements notamment la revalorisation des tarifs de vente de l'électricité mais aussi les modifications des taux de CCS applicables sur les revenus de produits mobiliers, de produits d'épargne et de placement, et de jeux qui ont progressé de 2,6% à 4% depuis le 1er juillet 2022.

On notera que le secteur agricole a enregistré des pertes exceptionnelles de récoltes liées au phénomène météorologique "La Nina". Cette situation a impacté à la hausse les importations des produits agricoles et alimentaires, contribuant ainsi à augmenter significativement les rendements de la TSPAA (taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires). Le montant des recettes encaissées sur cette taxe a atteint son plus haut niveau depuis 2015.

On relèvera également que les recettes relatives aux fonds de concours qui diminuaient sur la période 2019-2020 de 52% sont en augmentation en 2021 de 14% (soit +110 MF) et de 63 % en 2022 (soit +564 MF). Les fonds de concours sont rythmés en partie par des dotations non fiscales et une exécution des programmes annuels. On remarque que les dépenses des fonds ne sont pas exécutées de façon optimale, ce qui génère un excédent non utilisé assez conséquent.

B. Budget annexe de répartition

En MF.CFP

Budget annexe de répartition	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	
Vente de la régie des tabacs	7 609	7 935	8 199	7 241	- 958	-12%
Recettes fiscales de l'assiette	115 379	112 787	109 414	125 188	15 774	14%
Recettes de l'Etat pour le FIP	2	-	-	1	1	100%
Remboursement trop versés provinces et comm.	1 864	-	703	-	- 703	-100%
Compensation perte de recettes fiscale AFD		7 600	-	-	-	
Reprises de provisions	2 781	3 799	-	-	-	
Recettes du budget annexe de répartition	127 635	132 121	118 315	132 430	14 115	12%
Dotations aux provinces et communes	79 228	82 965	80 201	81 743	1 542	2%
Dotation NC	27 614	29 739	28 517	28 583	66	0%
Charges régie de tabac et var stock tabacs	1 337	1 244	1 290	1 171	- 119	-9%
Provisions	2 182	903	-	392	392	100%
ANV, restitution, titre annulés /ex. ant.	12 341	13 324	10 770	10 902	132	1%
Dépenses du budget annexe de répartition	122 702	128 175	120 778	122 790	2 012	2%
Résultat du budget annexe de répartition	4 933	3 946	- 2 463	9 640	12 103	-491%
Résultat cumulé de répartition	6 751	10 697	8 234	17 874	9 640	117%

Reports	2 262
Résultat cumulé après reports	15 612

Le budget de répartition affiche un résultat de gestion 2022 de 9,640 Mrd.

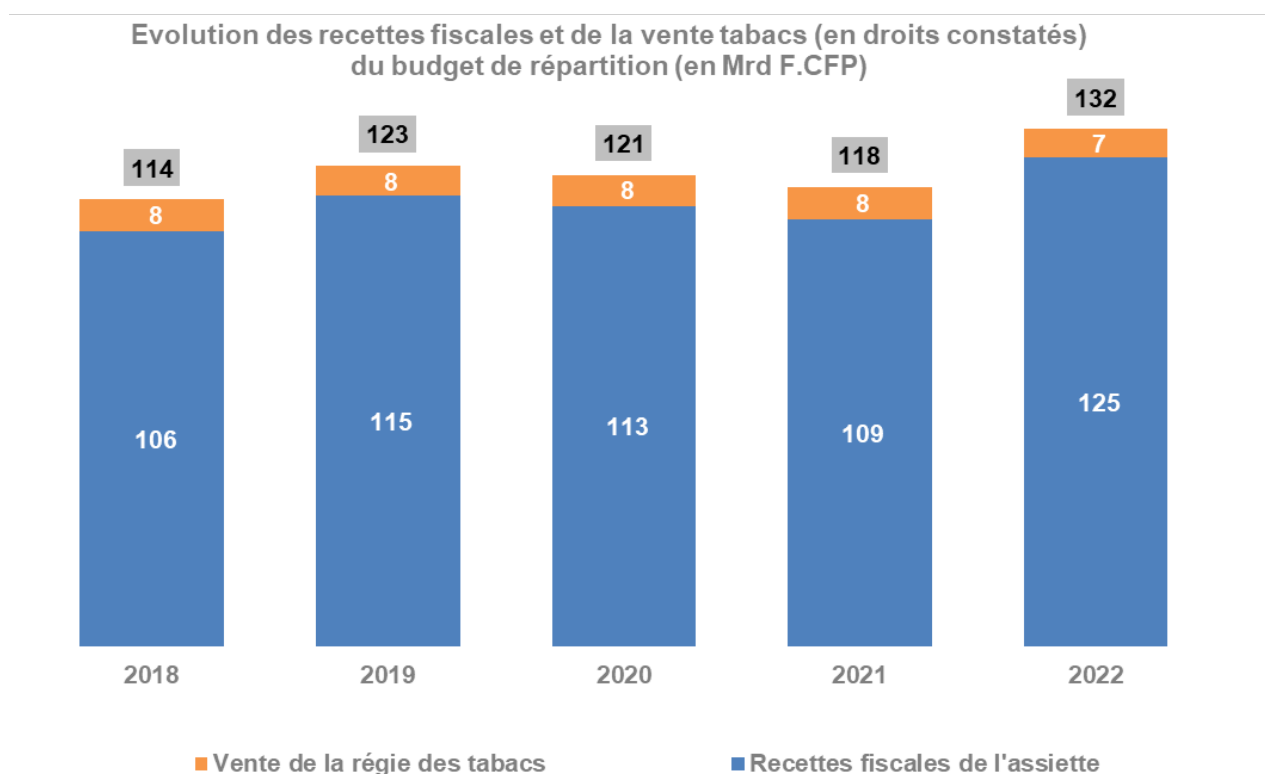
Après ajout de l'excédent des années précédentes (8,2 milliards), **le résultat cumulé 2022 se clôture sur un excédent de 17,874 Mrd.**

Après retranchement des restes à réaliser de l'exercice pour 2,3 milliards (opérations en cours du FIP équipement), le résultat réel disponible au budget 2023 serait de 15,6 Mrd.

Le budget de répartition est alimenté par des impôts directs et indirects. Les impôts directs représentent la plus grande partie de l'assiette, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés à 30% (IS30), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) etc... Les impôts indirects concernent plus spécifiquement les taxes douanières (TGI, TBI, auxquelles se substitue aujourd'hui la TGC), les droits de douanes, ainsi que les droits d'enregistrement.

Les recettes fiscales « titrées », enregistrées dans les comptes, reposent sur des droits constatés, qui correspondent aux rôles (avis d'imposition) et redressements. On distinguera la notion de recettes fiscales "recouvrées" qui correspondent aux encaissements de recettes fiscales de l'année et qui permettent de calculer l'assiette nette des dotations aux provinces, aux communes et à la Nouvelle-Calédonie.

De façon globale, le budget de répartition est orienté à la baisse depuis 2013 (hors 2019 en lien avec la création de la taxe sur les services « métallurgie » et un meilleur rendement de l'IRPP) avec la fin des gros chantiers qui ont stimulé l'économie calédonienne jusqu'en 2012 (usines nickel, aéroport TTA, Médipôle de Koutio et de Koné...).



Toutefois, comme le montre le graphique ci-dessous, en droit constatés, les recettes fiscales du budget de répartition enregistrent, pour la première fois, en 3 ans, une hausse 14,8 Mrd, soit 13% entre 2021 et 2022.

Cette croissance exceptionnelle est soutenue par le rebond des recettes tirées de deux groupes d'impôts.

A. Les impôts dont la progression de rendements émane de l'inflation importée ayant majorée leur base taxable : la taxe générale à la consommation (+4,849 Mrd, soit +19% en droits constatés) et les droits de douane (+1,740 Mrd, soit +22%).

Ces impôts ont été portés par la hausse de la valeur coût, assurance et fret (CAF) des marchandises mais également par les volumes notamment ceux en provenance de pays soumis à des droits de douanes élevés (Australie, Singapour). De même, l'accroissement des prix à la consommation a mécaniquement dynamisé les recettes de la TGC. Par ailleurs, le taux de la TGC pour l'alcool local a augmenté en 2022.

La hausse des recettes de la TGC et des droits de douanes a été particulièrement accentuée au deuxième semestre 2022, dont les deux trimestres ont enregistré des niveaux de rendement jamais atteints.

B. Les impôts et taxes dont l'assiette est calculée, directement ou indirectement, à partir d'agrégats économiques liés à la conjoncture.

Ces impôts et taxes bénéficient de la reprise de l'activité économique après deux années de crise. Les recettes encaissées issues des impôts sur les bénéfices des sociétés (IS30 et IS35) et de la TSS métallurgie sont très dynamiques en 2022, en raison de cours du nickel très favorables au premier semestre et de très bons résultats réalisés par les entreprises. Leur politique de redistribution de dividendes a également été plus importante qu'en 2021, permettant de générer des recettes supplémentaires d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).

La croissance de l'emploi entre 2020, 2021 et 2022 a fait progresser de 9 % (+1,870 Mrd entre 2021 et 2022 en droits constatés) sur un an l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Enfin, la hausse des transactions immobilières, dopée par des taux historiquement bas, a permis d'augmenter les droits d'enregistrement.

Des versements exceptionnels relatifs à des acomptes et des redressements de 2021 ont été comptabilisés en 2022, pour l'IS30 (+ 5,944 Mrd) et l'IRVM (+ 502 MF).

III. RELATIONS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE AVEC SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Afin d'avoir une vision synthétique et globale des dépenses dites de transfert, en plus de commenter les dépenses vers les établissements dans les diverses missions du rapport du compte administratif, celles-ci sont regroupées dans un chapitre spécial intitulé : relations de la Nouvelle-Calédonie avec ses établissements publics.

Aussi, le tableau ci-après récapitule toutes les dépenses de la Nouvelle-Calédonie vers ses établissements publics réalisées en 2022.

Les financements concernent non seulement les subventions d'équilibre, les subventions affectées à des projets particuliers et les subventions d'équipement, mais aussi les taxes affectées et centimes additionnels, les cotisations diverses versées ainsi que diverses prestations de services.

En 2022, les financements toutes natures confondus versés aux établissements publics s'élèvent à un peu plus de 53 Mrd F dont :

- **47 Mrd F issus du budget de reversement s'agissant des taxes affectées et des centimes additionnels**
- **6 Mrd F issus du budget propre s'agissant de subventions, de cotisations et de prestations de service.**

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du resserrement des relations de la NC avec ses EP :

- Poursuite de la mise en œuvre des conventions d'objectifs et de moyens (COM) (3^{ème} génération : 2020-2022), créée en 2016 et qui a été généralisée à tous les établissements. Ces conventions prévoient des objectifs annuels et pluriannuels communs à l'ensemble des structures pour trois exercices. Elles permettront, à l'occasion du dialogue de gestion annuel entre la DBAF et chaque établissement, d'évaluer le niveau de mise en œuvre de ces objectifs.
- Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion administrative et financière, la DBAF s'appuie régulièrement sur les directions supports de la NC (DRHFPNC, DAJ, DAPM, SCAI) pour s'enquérir d'une expertise solide et afin de maintenir une cohérence dans les réponses apportées.

En 2022, la rationalisation de la dépense publique s'est poursuivie et des efforts particuliers ont été réalisés par les établissements. Comme l'an dernier certains d'entre eux sont parvenus à optimiser les dépenses et ont dû prélever sur leur fond de roulement pour maintenir l'équilibre budgétaire. Les marges de manœuvre se réduisent d'année en année. Les directions des établissements ont été sensibilisées à la situation financière de la Nouvelle-Calédonie. Leurs efforts de gestion nécessitent d'être poursuivis.

IV. FOCUS SUR LES FINANCEMENTS PAR LA NOUVELLE-CALEDONIE DE CERTAINS ORGANISMES DIVERS, PARTENAIRES REGULIERS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE (NON EXHAUSTIF)

Dans la même optique de conserver une vision synthétique et globale des financements de certains organismes divers qui sont, par ailleurs, des partenaires réguliers de la Nouvelle-Calédonie, le tableau récapitulatif au verso retrace les flux vers quelques organismes, associations, syndicat mixtes dont les montants ou la récurrence est remarquable. Cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être amendée par la suite.

Les financements concernent non seulement les subventions de fonctionnement, les subventions affectées à des projets particuliers et les subventions d'équipement, mais aussi les taxes affectées et les prestations de service effectuées pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

En 2022, les financements toutes natures confondues versés à ces organismes s'élèvent à plus de 4,9 Mrd contre 4 Mrd l'année précédente. Cette évolution s'explique notamment par :

- Le reversement de la Taxe sur les Energie Renouvelables (TER) aux deux syndicats mixtes de transports, SMTI et SMTU auparavant reversé à l'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE) : + 392 MF,
- Opération sous contrat de développement avec l'Etat consistant au développement des infrastructures en de l'UNC afin de contribuer à la stratégie de développement scientifique sur l'ensemble du territoire calédonien : +200 MF,
- Subvention au CTOS dans le cadre des jeux du pacifique, de son fonctionnement et du CISE : + 109 MF,
- Diverses associations : + 241 MF

Par ailleurs, en 2022, le soutien de la Nouvelle-Calédonie aux associations s'est manifesté dans tous les domaines (scientifique, enseignement, culturel, sportif, économique, sanitaire...). Ces subventions représentent 1,5 Mrd en 2022 contre 1,2 Mrd en 2021. Le tableau ci-dessous récapitule le montant de subvention accordé par programme :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	242 000 000	241 000 000	255 500 000
Protection sociale	288 903 701	236 403 230	248 854 000
Relations extérieures	230 286 635	205 267 294	203 869 212
Sports	189 274 348	11 907 936	180 816 716
Jeunesse	47 100 000	84 280 000	117 240 000
Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	11 757 520	114 300 000	112 975 000
Patrimoine, art et culture	127 395 000	56 350 000	81 200 000
Travail et emploi	34 000 000	29 500 000	40 000 000
Marché intérieur	27 500 000	0	22 355 000
Prévention des pollutions et risques industriels	0	0	19 000 000
Contribuer à l'améliorat° & à l'adaptat° permanentes de la format° professionn	36 555 000	19 355 000	15 000 000
Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	6 000 000	9 000 000	13 000 000
Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	0	0	9 742 000
Infrastructures et sécurité routières	16 000 000	4 000 000	9 000 000
Prévention et gestion des risques	4 000 000	6 050 000	7 250 000
Transports et activités maritimes	5 000 000	6 500 000	6 500 000
Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	8 000 000	0	5 600 000
Enseignement second degré public	1 062 000	1 000 000	3 025 000
Condition féminine et citoyenneté	0	0	2 600 000
Gouvernement	29 176 000	33 800 000	2 000 000
Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	4 000 000	1 000 000	1 950 000
Congrès	0	0	300 000
Contrôle et exploitation aériens	475 000	0	0
Pêche et environnement marin	12 500 000	15 500 000	0
Soutien exceptionnel aux collectivités locales	6 000 000	0	0
Total général	1 518 190 204	1 288 138 460	1 531 576 928